



**17
MARS
2024**

CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT DE CROSS COUNTRY

Parc de Chaoué-Port Belle Eau – 72700, ALLONNES

WWW.FSGT.ORG - WWW.SPORTETPLEINAIR.FR

#NousLeSportPopulaire @FSGTOfficiel



Championnat de France FSGT de Cross-country



DIMANCHE 17 MARS 2024

Parc de Chaoué - Port Belle Eau - ALLONNES 72

**Mot de
Monsieur Le Maire Gilles LEPROUST
et
Monsieur Youssef BEN AMAR Adjoint aux sports**



Bonjour,

C'est avec un grand plaisir que nous allons accueillir à Allonnes les championnats de France FSGT de Cross-country. Allonnes est une ville populaire qui a fait depuis très longtemps le choix de faire du Sport et de la Culture des marqueurs forts de la vie de la cité. Ils sont pour nous des éléments essentiels pour la formation d'un citoyen éclairé.

L'accueil de ce championnat s'inscrit dans une multitude d'initiatives tenues dans le cadre des olympiades sportives depuis deux ans pour faire de Paris 2024, une fête sportive et populaire.

Dans ce cadre, votre manifestation avec vos valeurs rentre pleinement dans nos objectifs. Le cadre de ce cross est habitué à recevoir de grand.e.s champion.nes. En effet, cette année s'y déroulera la 60e édition du cross international Le Maine Libre-Allonnes-Sarthe. Les services de la ville se sont mobilisés pour que le terrain soit à la hauteur de vos attentes.

Nous vous souhaitons un très bon séjour dans notre ville et je ne doute pas que les membres de la FSGT Allonnes vont vous réserver un magnifique accueil, merci à eux.

Gilles Leproust
Maire d'Allonnes

Youssef Ben Amar
Adjoint délégué au Sport, à la politique de la ville et aux finances

**Mot du
Président du Comité Sarthe Monsieur Gérard PAQUIER**



C'est avec un immense plaisir que le COMITÉ FSGT de la SARTHE et l'association FSGT ville d'ALLONNES accueillent pour la 4ème fois le CHAMPIONNAT de France FSGT de CROSS - COUNTRY dans le parc de CHAOUÉ à ALLONNES après ceux de 1993, 2010 et 2019.

2024 est une année particulière car la FSGT fête ses 90 ans mais pour les SARTHOIS, c'est aussi le 50ème anniversaire de notre comité départemental FSGT déclaré à la Préfecture le 24 mai 1974. Bien sûr, ce championnat national entre dans le cadre de ces anniversaires.

Nous remercions la municipalité d'ALLONNES, habituée à l'organisation de manifestations de cette envergure sur ce même site, qui met à notre disposition ses installations pour organiser cette belle fête de fin d'hiver.

Je suis sûr que tous les bénévoles du club local FSGT d'ALLONNES vont tout mettre en œuvre pour réussir une belle journée sportive et vont réserver le meilleur accueil possible à tous les participants.

Bienvenue et bonne chance à tous dans ce site historique en bord de SARTHE dont vous pourrez admirer les fouilles archéologiques.

Le Président du comité :
Gérard PAQUIER

**Mot de Mesdames
Lucie BARREAU
et
Nadine DELBARRE
co-présidentes de la FSGT Ville d'Allonnes**



La ville d'Allonnes, ainsi que les dirigeants départementaux et locaux de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, ont souhaité organiser le Championnat de France FSGT de cross-country 2024, au parc de Chaoué à Allonnes, comme ce fut le cas lors de son dernier accueil en 2019.

Nous sommes heureux de vous recevoir, sur notre « terrain de jeu » allonnais, pour cette édition, sorte de prélude aux Jeux Olympiques 2024, dont le slogan « Ouvrons grand les Jeux » sied à notre ville, labellisée Terre de Jeux 2024.

En ces temps d'austérité et de conflits, nous souhaitons que cette parenthèse sportive apporte à chacun et chacune l'objectif escompté. Il nous tient à cœur de mettre l'accent sur les valeurs si importantes du sport : l'équité, le dépassement de soi dans le respect de l'adversaire. A ce titre, les athlètes allonnais sont convaincus du bienfondé de la maxime « L'adversaire est l'ami qui me fait progresser ». Nous œuvrons pour maintenir l'esprit sportif tout en favorisant la qualité des liens humains.

En 2024, la FSGT fête son 90ème anniversaire. Créée en 1934 elle a fondé ses bases dans le sport ouvrier. Le comité départemental FSGT de la Sarthe fête, quant à lui, son 50ème anniversaire puisqu'il a été officiellement déclaré en Préfecture en 1974.

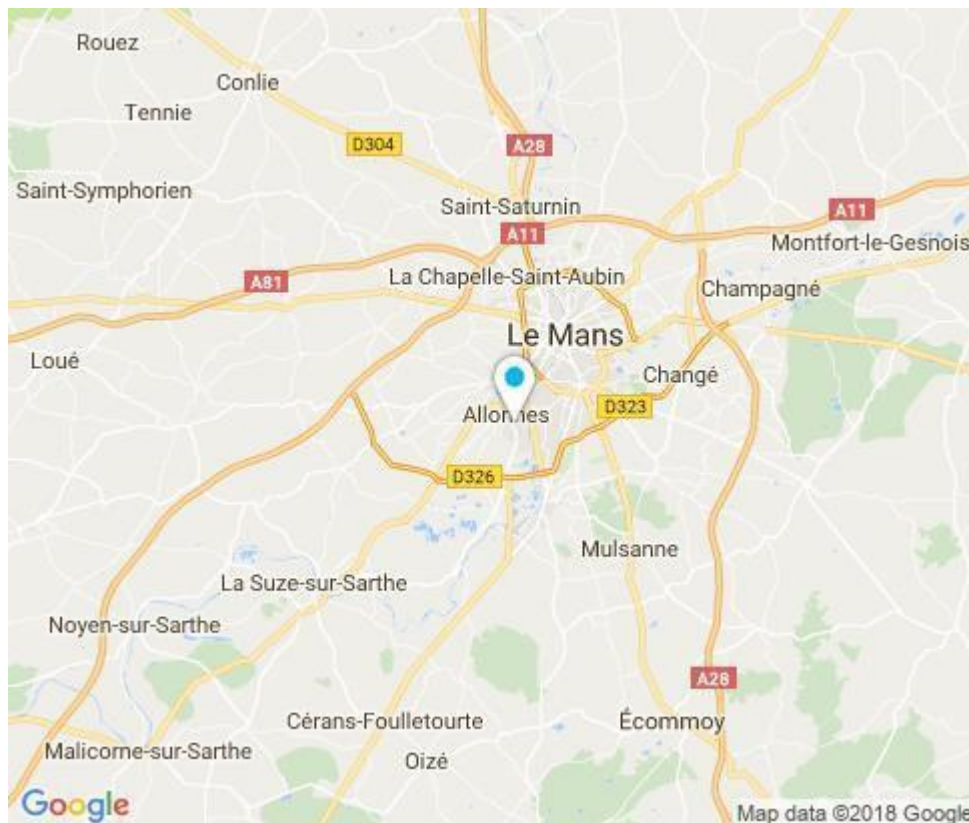
Nous sommes donc ravis de participer, par l'organisation de ce Championnat, à cette grande fête du sport populaire.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les athlètes qui nous feront l'honneur de leur déplacement et gageons que la passion et le dévouement de nos bénévoles contribueront à la réussite de cette journée.

Nous remercions la Municipalité, nos bénévoles et nos partenaires, sans qui la mission que nous nous sommes fixées ne pourrait s'accomplir.

Salutations sportives.

1. Moyens d'accès



- **Adresse du cross :**

Espace Port Belle Eau - Plaine de Chauoué 72700 ALLONNES

- **Par la route :**

En provenance de Paris, Bretagne, Normandie, Autoroute A10 - Sortie Le Mans Sud.

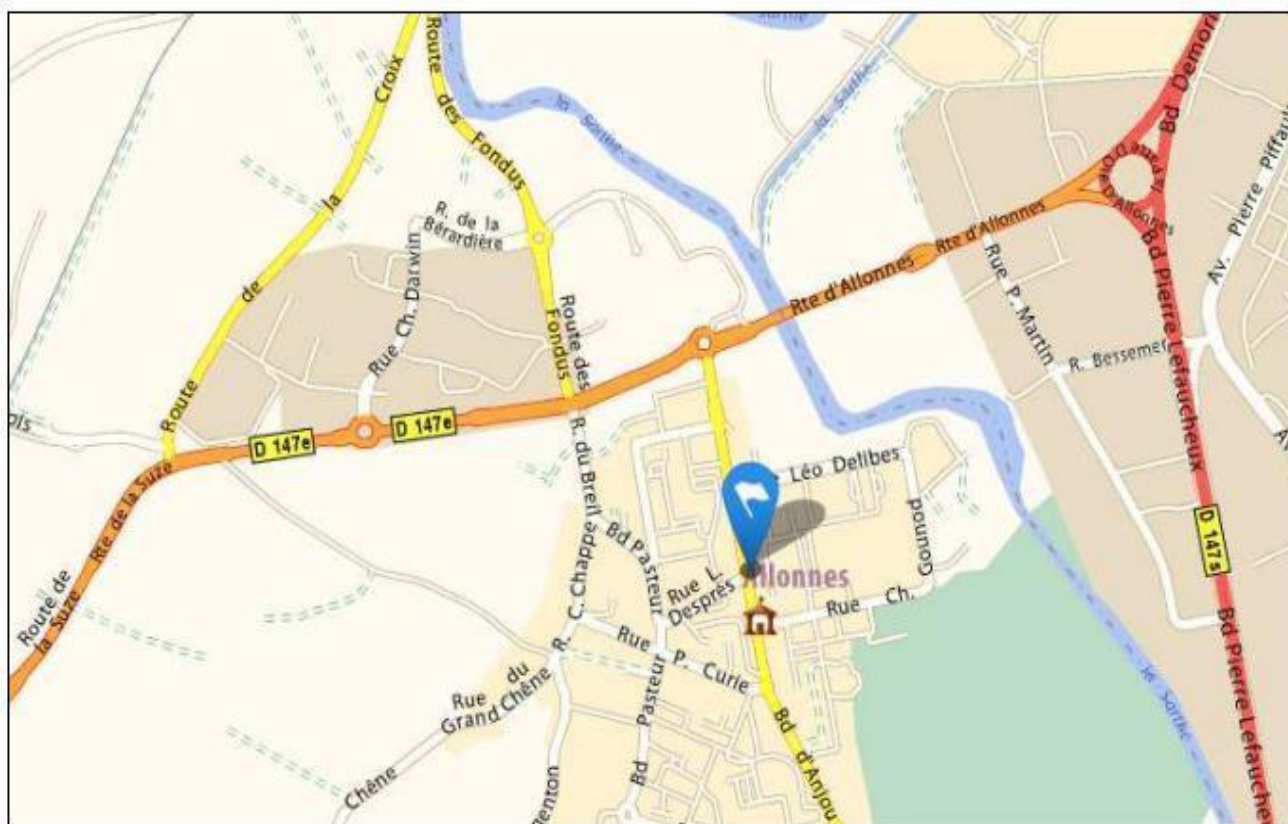
- **Par le train :**

Le Mans dispose d'une gare SNCF, la gare se situe à 3,9km d'Allonnes. Toutes les informations sur <http://www.voyages-sncf.com>

- **Par les transports en commun :**

Pour se rendre par le bus, sortir gare nord, traverser la place, prendre le Tempo T3. Descendre à l'arrêt Mairie d'Allonnes. Prendre Rue Bizet, passer devant la poste, parcourir 300m, descendre les escaliers, vous y êtes.

PLAN D'ALLONNES



Entrer dans Allonnes, 2^{ème} rond-point à gauche.

Coordonnées GPS :

Latitude : 47,97167

Longitude : 0,16676

Altitude : 0m

Précision : 10m

2. Accueil athlètes et *spectateurs*

- **Accueil :**

Le club vous accueillera dès l'entrée du Parc de Chaoué.

Tous les renseignements sur l'organisation de la journée vous seront donnés.

- **Parking : voitures et cars**

Suivre le fléchage (carton F.S.G.T) mis en place. Un parking sera réservé aux cars et voitures.

- **Le secrétariat - Informatique:**

Le secrétariat et l'informatique seront installés dans la salle Salvador ALLENDE.

Les officiels remettront les dossards des inscrits dans une enveloppe aux responsables de clubs. Les classements seront affichés au fur-et-à-mesure des courses sur plusieurs panneaux d'affichage.

En cas de problème et/ou de contestation, des feuilles de réclamation sont à disposition des responsables des clubs au secrétariat.

- **Vestiaires / douches / toilettes :**

Il n'y a pas de possibilité de douches directement sur l'enceinte du Parc de Chaoué.

Possibilité de se doucher au Gymnase Victor Hugo situé à 500m du parc en s'y rendant par ses propres moyens.

Suivre les panneaux indicatifs pour les vestiaires / douches.

Ne rien laisser dans les vestiaires, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou vol.

Toilettes : toilettes mobiles installées sur l'enceinte du Parc de Chaoué.

- **Secours et sécurité :**

Premiers soins assurés aux blessés éventuels par les secouristes de la Croix Blanche.

Les hôpitaux et pompiers les plus proches sont informés du déroulement du championnat. (Pompiers et Samu sur appel).

- **Notre site internet :**

<http://fsgtallonnes.e-monsite.com>

Vous y retrouverez tous les résultats complets et photos de différentes épreuves.

3. Buvette restauration

- Boissons chaudes, froides : eau, sodas, thé, café, chocolat, vin chaud.
- Sandwich : jambon, fromage, rillettes, blanc de poulet.
- Frites, chipolatas, merguez.
- Pâtisseries : crêpes, gâteaux.
- Fruits : pommes, bananes.

RESERVEZ VOS REPAS !

FORMULES PREPOSEES UNIQUEMENT A LA RESERVATION

**IMPERATIF, MERCI D'ENVOYER VOTRE COMMANDE AVEC LE REGLEMENT
AVANT LE 01 MARS 2024**

DIMANCHE MIDI

- 1 SANDWICH FROID + BOISSON FROIDE + FRUIT + PETIT PAQUET DE CHIPS : 5€
- 2 SANDWICHS FROIDS + BOISSON FROIDE + FRUIT + PETIT PAQUET DE CHIPS : 7€

CHOIX DU SANDWICH

JAMBON POULET RILLETES FROMAGE

DIMANCHE SOIR

- 1 SANDWICH FROID + BOISSON FROIDE + FRUIT + PETIT PAQUET DE CHIPS : 5€
- 2 SANDWICHS FROIDS + BOISSON FROIDE + FRUIT + PETIT PAQUET DE CHIPS : 7€

CHOIX DU SANDWICH

JAMBON POULET RILLETES FROMAGE

Montant total : €

IMPÉRATIF : Pour que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être accompagnées du chèque de règlement, établi à l'ordre de : FSGT Ville d'Allonnes

A retourner avant le **01 MARS 2024** à Mme **LEPROUST PATRICIA**

Adresse 3 RUE DES LILAS 72700 ALLONNES - Port. : **06.31.33.10.21**

Aucune réservation de repas sur place

4. Liste des hébergements à proximité d'Allonnes

HOTEL INN DESIGN

2 rue Ernest Sylvain Bollée
72230 ARNAGE
Tél : 02.43.83.52.70
2,9 km d'Allonnes

CAMPANILE

La Gémerie - Bd Pierre
Lefaucheux
72230 ARNAGE
Tél. : 02.43.21.81.21
3,2 km d'Allonnes

BRIT HOTEL LE COTTAGE

rue de la Gémerie
72230 ARNAGE
Tél. : 02.43.21.25.25
3,4 km d'Allonnes

**ASHLEY HOTEL - CONTACT
HOTEL**

27 Boulevard de la Gare
72000 LE MANS
Tél. : 02.43.24.82.38
3,9 km d'Allonnes

MERCURE LE MANS CENTRE

19 rue Chanzy
72000 LE MANS
Tél. : 02.52.84.10.84
4,9 km d'Allonnes

**CAMPANILE LE MANS
CENTRE GARE**

4 Bd Robert Jarry
72000 LE MANS
Tél. : 02.52.22.73.06 ou
08.99.23.48.09
4,7 km d'Allonnes

IBIS HÔTEL

39 Bd Robert Jarry
72000 LE MANS
Tél. : 02.43.83.20.20
5,8 km d'Allonnes

FASTHOTEL

Zone Artisanale Portes de
l'Océane
72650 SAINT SATURNIN
Tél. : 02.43.52.50.00
17,22 km d'Allonnes

**BRIT HOTEL RESTAURANT
LES EVENS ADHERENT**

Rue Louis Chappée
72650 SAINT SATURNIN
Tél. : 02.43.25.54.54
17,19 km d'Allonnes

**HOTEL QUICK PALACE LE
MANS**

ZAC les Grues rouges 5 rue
Joseph Caillaux
72650 LA CHAPELLE SAINT
AUBIN
Tél. : 02.57.28.06.55
16,91 km d'Allonnes

GITE DES ROUANNEAIS

72210 FILLE SUR SARTHE
Tél. : 02.43.21.16.66
Port. : 06.80.02.82.60
contact@gitelesrouannerais.fr

**4 CHALETS DOMAINE DU
HOUSSAY**

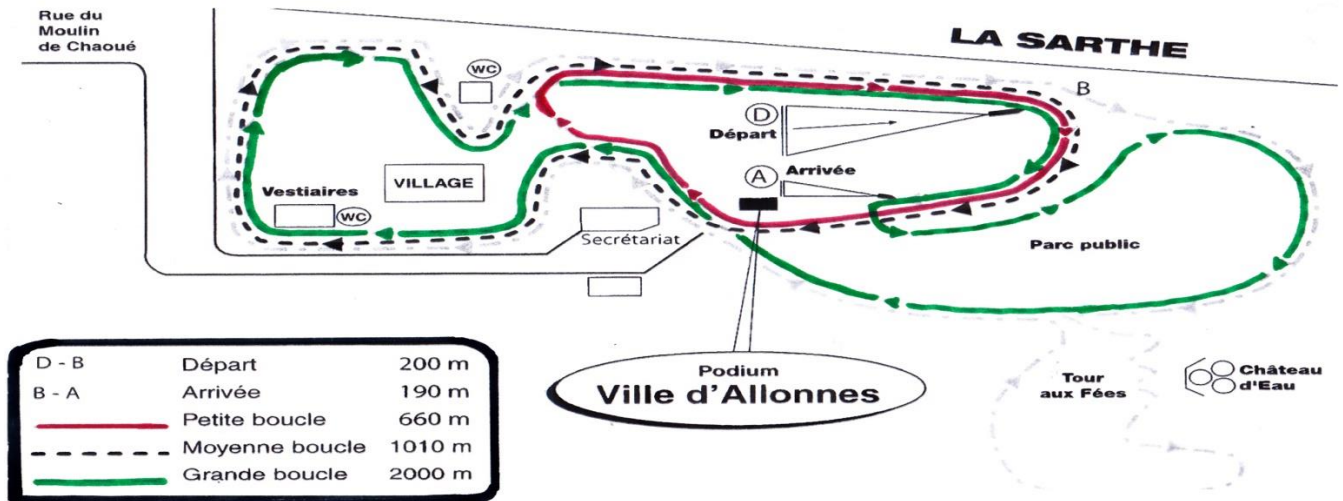
Camping** du Houssay
Route d'Arnage
72700 SPAY
Tél : 02.43.21.16.56
Camping-spay@wanadoo.fr

5. PROGRAMME DES COURSES

83ème CHAMPIONNAT DE FRANCE F.S.G.T DE CROSS-COUNTRY

HORAIRES	CATÉGORIES	BOUCLES	DISTANCES
9H00		Ouverture du secrétariat	
9H00	Marche nordique en démonstration	Départ + 4MB + Arrivée	4 430m
10H00	Minimes filles	Départ + 2 MB + Arrivée	2 410m
10H20	Minimes garçons Cadettes Juniores filles	Départ + 3MB + Arrivée	3 420m
10H45	Cadets et Juniors hommes	Départ + 1PB + 1MB + 1GB + Arrivée	4 060m
11H10	Vétérans hommes 5-6-7-8	Départ + 3 GB + Arrivée	6 390m
11H45	Vétérans hommes 3-4	Départ + 1PB + 3GB + Arrivée	7 050m
12H30		Protocole - Vin d'honneur	
13H15	Vétérans hommes 1-2	Départ + 1PB - 1MB + 3GB + Arrivée	8 060m
14H00	Vétéranes 3-4-5-6-7-8	Départ + 1PB + 1MB + 1GB + arrivée	4 060m
14H30	Seniors filles 1-2 Vétéranes 1-2	Départ + 1PB + 2MB + 1GB + Arrivée	5 070m
15H00	Seniors hommes 1-2	Départ + 1PB + 4GB + Arrivée	9 050m
16H00	Relais mixte (2 F + 2 H)	4 x 1MB	1 000 m

6. Plan du parcours



7. Engagement des athlètes et réglementation fédérale

Nous vous rappelons que les ENGAGEMENTS doivent être réalisés en respectant la réglementation fédérale de la saison 2023/2024 rappelée ci-après.

ATTENTION il est impératif d'utiliser le fichier Excel se trouvant sur le site de la CFAA, suivre le lien ci-dessous :

[Lien vers le site](#)

Les inscriptions doivent impérativement se faire avant le **01/03/2024**.

Passée cette date aucun engagement ne sera accepté.

CATEGORIES D'AGES 2023/2024

La licence omnisports annuelle de la F.S.G.T est valable :

- soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 Août 2024 : saison sportive
- soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024 : année civile

Le changement de catégorie suit le rythme de la saison sportive et s'effectue au 1^{er} septembre.

MINIMES	MI	M ou F	né(e)s en 2009 et 2010
CADET(TE)S	CA	M ou F	né(e)s en 2007 et 2008
JUNIORS	JU	M ou F	né(e)s en 2005 et 2006
SENIORS 1	S1	M ou F	né(e)s entre 1995 et 2004
SENIORS 2	S2	M ou F	né(e)s entre 1985 et 1994
VÉTÉRANS 1	V1	M ou F	né(e)s entre 1980 et 1984
VÉTÉRANS 2	V2	M ou F	né(e)s entre 1975 et 1979
VÉTÉRANS 3	V3	M ou F	né(e)s entre 1970 et 1974
VÉTÉRANS 4	V4	M ou F	né(e)s entre 1965 et 1969
VÉTÉRANS 5	V5	M ou F	né(e)s entre 1960 et 1964
VÉTÉRANS 6	V6	M ou F	né(e)s entre 1955 et 1959
VÉTÉRANS 7	V7	M ou F	né(e)s entre 1950 et 1954
VÉTÉRANS 8	V8	M ou F	né(e)s en 1949 & avant

Informations générales

- Il est de la responsabilité des clubs et des athlètes de vérifier l'exactitude des renseignements (nom, prénom-catégorie, club) AVANT le démarrage de la compétition, de la course, du concours.
 - Certaines épreuves nécessitent le port d'un dossard de catégorie à épingler dans le dos : il est de la responsabilité des clubs et des athlètes de vérifier AVANT le démarrage de la compétition la catégorie et obligatoire de le porter de manière lisible sous peine de disqualification.
 - Pour chaque épreuve fédérale, les clubs doivent fournir un minimum d'officiels tenant compte du nombre d'athlètes engagés :
 - en-dessous de 3 athlètes engagés = pas d'obligation de fournir un jury
 - de 3 à 10 athlètes engagés = 1 jury minimum
 - plus de 10 athlètes engagés = un quota de 1 jury pour 10 athlètes minimumSi un club ne fournit pas d'officiel et pour ne pas pénaliser les athlètes, ils pourront participer mais ne seront pas classé-e-s (pas de podium, ni de titre) et leurs performances n'apparaîtront pas sur les résultats. Un athlète peut tenir un poste de jury. Des formations d'officiels sont mises en place dans certaines régions.
 - Les officiels se réservent le droit de refuser à un.e athlète la participation à une épreuve en raison de son état (d'ivresse, indiscipline, problème de santé, etc.) ou de le/la déclasser (non-respect des jurys, de ses adversaires, etc.)
 - Pour toutes réclamations concernant les décisions du juge-arbitre, une procédure d'appel est mise en place. Une fiche de réclamation est à disposition au secrétariat de la compétition.
Elle doit être remplie par un responsable du club dans la demi-heure qui suit le problème et déposée au secrétariat de l'épreuve.
Un jury d'appel composé de membres de la commission fédérale désignés avant la compétition se réunira pour examiner le différend et recueillir les témoignages utiles à sa prise de décision.
 - Les épreuves de la FSGT peuvent être soumises au contrôle anti-dopage : il est évident que les organisateurs doivent prendre les dispositions requises (document disponible sur le site fédéral) et que les athlètes concernés ne peuvent s'y soustraire.
 - Pour toutes les épreuves fédérales, aucun changement de catégorie n'est permis.
 - En fonction des particularités de chaque épreuve (installations, nombre d'engagés, météo, etc.), la CF2A se réserve le droit de modifier et d'adapter ses réglementations et/ou parcours.
- Les clubs, athlètes et officiels seront prévenus au plus tard au démarrage de l'épreuve concernée.

Règles administratives et financières

- L'affiliation du club à la F.S.G.T. pour la saison en cours doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.
- Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive ou de l'année civile en cours, validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre "**F.S.G.T. - Athlétisme - Présentation ACIPAPS**" doit être apposé au dos (délivrance par le comité d'appartenance) après présentation du certificat médical de "non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". **À tout moment d'une compétition**, les officiels et/ou membres de la C.F.2A. **peuvent demander la présentation de la licence.**
- Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes **en respectant les normes et modalités précisées ci-après.**
- Le club doit être en règle de **tous les aspects financiers vis-à-vis de la CFAA. Les athlètes dont les clubs ont des dettes ne pourront pas prendre part aux compétitions.**
- **Les frais d'engagements** (y compris pour les repêchages) **doivent être réglés avant le championnat (sans remboursement en cas de non-participation et sous forme d'avoir pour les repêchages refusés).**
- Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement concourir (participation et protocole) aux compétitions **avec le maillot ou survêtement du club** pour lequel ils sont engagés.

Critères et demandes de qualification

La participation régulière aux compétitions de la F.S.G.T. est le critère premier et essentiel pour être sélectionné(e) aux différentes compétitions de niveau national : l'objectif des Championnats de France F.S.G.T. est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de **pratiquants réguliers** appréciant les activités proposées par la F.S.G.T. qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales.

Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, installations...) peuvent limiter la participation de tous ceux qui auront satisfait aux critères retenus.

Les critères de qualification tiennent également compte de la région d'implantation des clubs :

- **Dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont implantées** et permettent l'élaboration d'un calendrier départemental et/ou régional, les critères suivants doivent être respectés :

Cross départemental et cross régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés.

En cas de non-participation à un des 2 cross qualificatifs, une demande de repêchage est possible avec la participation à 1 autre cross FSGT **du calendrier de la saison en cours.**

- **dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont peu développées** et ne

permettent pas l'organisation d'épreuves officielles, **des dérogations sont acceptées par la CF2A et les athlètes concernés doivent être obligatoirement licencié(e) à la FSGT depuis 2 mois minimum.**

❖ Un athlète se présentant le jour de la compétition sans avoir été préalablement engagé par son club en respectant la procédure ne pourra pas participer même hors classement.

Remarques :

- Participer, signifie aussi bien la participation effective à une épreuve en tant qu'athlète, que le fait d'avoir tenu un poste officiel lors d'une compétition.
- Cas des nouveaux licenciés : la demande de qualification peut être sollicitée à condition qu'ils aient participé au "tour précédent" du championnat pour lequel la demande est faite.

Formalités et demandes de qualification et d'engagement

- 1 Les clubs** inscrivent les athlètes et les relais selon la modalité d'inscription indiquée plus haute dans la présente plaquette.
Les clubs indiquent également les demandes de repêchage.
- 2 Les comités, régions** (via les commissions d'athlétisme si elles existent) valident les demandes d'inscription et de repêchage des clubs (au maximum à la date limite) envoyées par la CFAA.

La CFAA publie la liste des athlètes engagés sur son site internet le plus tôt possible avant le championnat (contenant les validations des athlètes repêchés).

Les inscriptions doivent obligatoirement être effectuées via le fichier Excel prévu à cet effet.

Aucun autre mode d'inscription ne sera autorisé.

Attention, une date limite d'inscription a été fixée (voire plus haut).

Une fois cette date passée, aucun ajout, ni aucune modification ne sera plus possible.

Pour toutes les épreuves fédérales, le règlement des engagements se fait :

- **Par chèque** : à adresser par courrier postal en amont du championnat à : FSGT - CFAA - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX (chèque à l'ordre de la FSGT - mettre au dos le nom du club ainsi que le nom et la date du championnat).
- **Par virement bancaire (RIB ci-dessous)**.
Indiquer dans l'objet du virement, le nom du club, le titre et la date du championnat.

Suite à l'inscription en ligne, merci de bien vouloir adresser un mail à athletisme@fsgt.org afin de préciser votre modalité de paiement ainsi que sa date.

Droits d'engagement dans les épreuves nationales de la F.S.G.T. :

Épreuves	Coût d'engagements fédéraux
CROSS COUNTRY MINIMES à VÉTÉRANS	<ul style="list-style-type: none"> ☛ 3,50 € pour les Cadets – Juniors –Seniors – Vétérans ☛ 2,50 € pour les Minimes ☛ 4,00 euros par relais

Crédit Mutuel	Crédit Mutuel										
CCM MULHOUSE PORTE OUEST Tél 08-20-89-46-30 12 RUE DE BRUNSTATT BP 2157 68060 MULHOUSE CEDEX	Relevé d'identité bancaire-IBAN Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...) This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc.....)										
Identifiant national de compte bancaire - RIB											
<table border="1"> <tr> <th>Code Banque</th> <th>Code Guichet</th> <th>Numéro de Compte</th> <th>Clé RIB</th> <th>Domiciliation</th> </tr> <tr> <td>10278</td> <td>03003</td> <td>00020092445</td> <td>45</td> <td>CCM MULHOUSE PORTE OUEST</td> </tr> </table>	Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation	10278	03003	00020092445	45	CCM MULHOUSE PORTE OUEST	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation							
10278	03003	00020092445	45	CCM MULHOUSE PORTE OUEST							
Identifiant international de compte bancaire											
<table border="1"> <tr> <th>IBAN (International Bank Account number)</th> <th>BIC (Bank Identification Code)</th> </tr> <tr> <td>FR76 1027 8030 0300 0200 9244 545</td> <td>CMCIFR2A</td> </tr> </table>	IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)	FR76 1027 8030 0300 0200 9244 545	CMCIFR2A							
IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)										
FR76 1027 8030 0300 0200 9244 545	CMCIFR2A										
TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER	FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL 14 RUE SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX										

Protocole de Remise des Récompenses

Lors de chaque compétition nationale, le protocole est placé **sous la responsabilité** des membres de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques. Il fait partie de la compétition et il est impératif de le respecter :

- **Les médailles et maillots** sont remis au podium le plus tôt possible après les épreuves individuelles (concours et certaines courses et marches) et dès que les classements par équipes sont établis.
- Il est obligatoire que **le maillot du club de chaque athlète médaillé** soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance).

Les officiels sont chargés de veiller à ces dispositions en accompagnant les trois premiers de chaque catégorie au podium après vérification du classement par les juges-arbitres. Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs d'informer les athlètes de ces dispositions.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS = Aucun changement de catégorie n'est permis

- Médaille OR - ARGENT - BRONZE à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES = Aucun changement de catégorie n'est permis (sauf relais TC)

- Médaille OR - ARGENT - BRONZE à chaque athlète des trois premières équipes, par épreuve et par catégorie précisées ci-dessous.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chaque athlète de la première équipe de chaque catégorie précisée ci-dessous.
- Les classements des deuxièmes ou troisièmes équipes de club se comptabilisent dès le quatrième ou cinquième athlète.

Catégories	Féminines	Masculins
Minimes	3	3
Cadets	3	3
Juniors	3	3
Seniors 1 & 2 confondus (scratch)	3	4
Vétérans 1 / 2	3	4
Vétérans 3 / 4	3	3
Vétérans 5 / 6 / 7 / 8 confondus (scratch)	3	3

RELAIS = il sera organisé sur la petite boucle du cross. Les équipes doivent être composées de 4 athlètes (2 hommes et 2 femmes), toutes catégories confondues. Les 3 premières équipes seront récompensées :

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun(e) des 4 athlètes (2 hommes et 2 femmes) des trois premières équipes.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun(e) des 4 athlètes de la première équipe toutes catégories.

NOS PARTENAIRES

